

Questions orales

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai avisé assez longtemps d'avance le gouvernement du Québec. Nous n'empiétons pas sur les compétences provinciales, nous leur offrons une indemnisation. Nous avons le droit de faire ce que nous voulons avec nos impôts parce qu'ils relèvent de notre compétence. Ce que nous faisons, c'est une réduction d'impôt au Québec actuellement—nous réduisons l'impôt sur le revenu au Québec, comme nous l'avons fait dans les autres provinces. Si M. Parizeau désire récupérer cet argent, il n'a qu'à relever ses impôts comme tous les autres trésoriers l'ont fait, et comme je l'ai fait lorsque j'ai présenté mon budget.

* * *

LES TRANSPORTS**LE RALENTISSEMENT DE L'EXPÉDITION DU GRAIN AUX PORTS DE VANCOUVER ET DE PRINCE-RUPERT**

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. J'aimerais savoir s'il ne serait pas disposé à revenir sur ce qu'il a dit lorsqu'il a imputé aux armateurs la responsabilité du ralentissement de l'exportation du grain au port de Vancouver et au port de Prince-Rupert, puisque selon M. J. S. MacInnis, président de la société North Pacific Shipping Company qui a son siège à Vancouver, il existe un manque de communication entre les navires arrivant de Chine parce qu'il n'y a pas assez de grain dans les élévateurs de ces ports.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une fois de plus le député a fait précéder sa question d'une déclaration erronée. Je n'ai pas dit que c'était les bateaux et uniquement les bateaux qui étaient à l'origine de nos problèmes, mais que ceux-ci étaient dus en partie au retard de l'arrivée des bateaux sur la côte ouest en décembre et en janvier. J'ai un télégramme de la Commission canadienne du blé qui le démontre.

Nous avons déjà un programme très chargé, aussi va-t-il être très difficile de rattraper ce retard. Enfin, nous avons eu de gros encombrements dans les Prairies par suite des chutes de neige, notamment sur les lignes du Canadien Pacifique; il y a même eu des interruptions du service sur certains ponts, ce qui ne nous a pas permis de rattraper notre retard.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Si le ministre prétend que ce retard n'est pas dû aux bateaux, comment explique-t-il qu'il y ait 13 navires qui attendent, ce qui nous coûte environ \$4,000 par jour d'indemnités de surestarie, alors que les postes de mouillage dans les ports de Vancouver et de Prince-Rupert sont au tiers vides, faute de certaines catégories de céréales qui devaient être expédiées? Quelles mesures le ministre prévoit-il pour remédier au retard que subit le transport des céréales, des Prairies jusqu'aux ports, et permettre que le chargement des bateaux se fasse?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le montant des indemnités de surestarie est complètement imaginaire et le député le sait très bien. La Commission canadienne du blé fait de son mieux pour que les céréales voulues parviennent à Vancouver à l'arrivée des bateaux.

[M. Clark.]

Les chemins de fer essaient d'augmenter le nombre de wagons. Dans l'ensemble, je ne suis pas entièrement satisfait des résultats obtenus, mais je dois reconnaître qu'ils sont soumis à des pressions extrêmement fortes. Cette année, par exemple, les quantités de potasse transportées sont très importantes, et l'on ne pourra probablement pas se servir des mêmes wagons pour le transport de la potasse et des céréales. Donc, nous aurons là encore des problèmes. Il faut aussi reconnaître que toutes ces complications sont dues au volume exceptionnel des exportations de céréales qui ont atteint cette année un chiffre record.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**M. STEVENS—LE BILL C-56**

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, le député de York-Simcoe a invoqué le Règlement au sujet des écarts entre le bill C-56 et la motion des voies et moyens qui l'a précédé. Nous avons étudié la question très minutieusement et à fond. Je regrette de ne pouvoir rendre maintenant ma décision sur ce rappel au Règlement. Un certain nombre de considérations en découlent.

● (1502)

Je ne crois pas que la relation entre la motion des voies et moyens et la mesure suscite beaucoup de difficultés, car cette dernière ne propose pas une majoration mais un dégrèvement d'impôt et je me demande même si une motion des voies et moyens est effectivement nécessaire. Par conséquent, la relation en général entre les deux a mis en relief une question qui exige un examen approfondi. C'est ce que nous faisons. Je voudrais assurer à la Chambre que nous y avons travaillé toute la matinée. Toutefois, il nous faudra encore plus de temps avant que la décision ne soit au point. Je tenterai de la terminer aussi rapidement que possible. Si je ne la rends pas dans le courant de la journée, je dirai à la Chambre aussitôt que possible quand je le ferai, probablement demain midi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle au sujet du programme de nos travaux. Peut-être pourrais-je faire en préambule la remarque suivante: Lors de sa conférence de presse de la semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre qu'il pensait bien que le Parlement s'ajournerait, c'est-à-dire que cette partie-ci de la session parlementaire se terminerait, le 30 juin. C'est ce qu'il prévoyait ou espérait. Je présume qu'il ne parlait pas uniquement en son nom personnel mais au nom des ministériels. Étant donné la situation et étant donné le programme législatif qui se présente à nous à en juger par le *Feuilleton*, le ministre est-il en mesure de nous dire au nom du gouvernement si cette prévision se réalisera? Et, plus précisément, quelles mesures législatives le cabinet souhaite-t-il faire adopter d'ici le 30 juin, date d'ajournement prévue par le premier ministre?